

RÉSOLUTION POUR LA SÉANCE PLÉNIÈRE

PARTIE I

DE LA CRISE...

Le Congrès déplore le préjudice énorme infligé aux travailleurs et aux travailleuses par la gravité de la crise actuelle qui s'est déclenchée à la suite de décennies d'application d'un modèle de mondialisation hostile aux travailleurs, aux pauvres et au développement. La direction actuelle des politiques gouvernementales risque de conduire à un changement fondamental et réactionnaire de la nature de nos sociétés, sapant les acquis durement gagnés de la lutte syndicale et de la négociation collective. Le Congrès appelle la CSI et ses organisations affiliées à redoubler leur résistance à cette tendance profondément régressive. La violation généralisée des droits fondamentaux des travailleurs/euses constitue un obstacle à cette résistance et un déni de la démocratie. De la même manière, l'incapacité ou l'absence de volonté des gouvernements pour soumettre les finances à une réglementation efficace impliquerait une soumission intolérable du processus démocratique aux pouvoirs de la finance.

C'est à présent le peuple qui doit bénéficier de la mondialisation. Il est temps de passer de la crise à la justice mondiale.

Le Congrès reconnaît qu'en dépit de l'énorme souffrance qu'elle a causée, la crise offre également de nouvelles possibilités d'atteindre l'objectif établi dans le programme de fondation de la CSI de changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle devienne équitable et durable. Toutefois, des stratégies de sortie de crise mal conçues peuvent également perpétuer et accentuer les injustices et les inégalités du passé.

Le Congrès engage dès lors la CSI à intensifier son travail au cours des quatre années à venir afin d'obtenir une transformation de l'économie mondiale de sorte que celle-ci devienne équitable, inclusive et durable. Il reconnaît que la réalisation de chacun des objectifs statutaires de la CSI dépend de cette transformation et appelle toutes les organisations affiliées à contribuer avec leur force et leur solidarité à la tâche commune de son obtention.

Le Congrès identifie les sept priorités suivantes dans la stratégie de la CSI en faveur de la justice sociale mondiale.

- ***Un travail décent pour tous:*** en commençant par promouvoir une mise en œuvre énergique du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT comme pièce maîtresse de stratégies anti-crise à forte intensité d'emplois, la CSI est chargée d'œuvrer pour que soient offertes des possibilités de travail décent à tous, en tant qu'objectif central de la politique économique et sociale.
- ***La justice et l'équité sur le marché du travail:*** combattre les inégalités accumulées du passé requiert le rétablissement de la justice et de l'équilibre sur les marchés du travail. La CSI est dès lors chargée: d'œuvrer pour le respect universel des droits fondamentaux des travailleurs; de promouvoir des niveaux supérieurs de syndicalisation et de couverture de la négociation collective; de combattre le travail précaire et informel; et de faire campagne pour combler l'écart salarial entre hommes et femmes et éliminer tous les autres types d'inégalité de genre au travail.

- ***Une éducation, une santé et des services publics de qualité pour tous:*** toutes les personnes ont le droit à un accès universel à des services publics qui sont fondamentaux pour un développement équitable et durable des sociétés démocratiques. Les investissements dans l'éducation et la santé sont essentiels à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. La CSI est chargée de collaborer étroitement avec le groupement Global Unions dans le cadre d'une campagne conjointe destinée à défendre les services publics contre les politiques d'austérité visant à satisfaire les marchés financiers plutôt que les besoins des personnes dans l'économie réelle, de collaborer avec l'OIT sur une stratégie de qualification pour le travail décent et de réaffirmer l'engagement historique du mouvement à une éducation et à une santé publiques de qualité pour tous.
- ***La réglementation des finances:*** mettre l'économie financière au service de l'économie réelle est essentiel à une économie mondiale qui réponde aux véritables besoins humains. La CSI est dès lors chargée de faire campagne pour une réglementation efficace et adéquate des marchés et des acteurs financiers et pour une taxe internationale sur les transactions financières.
- ***Un avenir durable à faibles émissions de carbone:*** placer l'économie mondiale sur une trajectoire qui empêche un changement climatique catastrophique est essentiel pour préserver les emplois et le bien-être des travailleurs et des travailleuses dans le monde entier ainsi que pour le futur à long terme de la planète. La CSI est enjointe d'œuvrer pour une « transition juste » vers ce futur durable qui protège les intérêts des travailleurs et promeuve le travail décent.
- ***Un nouveau modèle de développement:*** le modèle actuel de mondialisation n'est pas parvenu à distribuer équitablement ses fruits. Il n'a pas réussi à offrir les possibilités d'un développement équilibré à tous les pays ni à ouvrir des voies décisives de sortie de la pauvreté et des inégalités profondément ancrées à l'échelle mondiale. La CSI est dès lors chargée d'œuvrer pour l'établissement d'un nouveau modèle de développement dans lequel tant les pays développés que les pays en développement assument leurs responsabilités respectives et partagées afin de s'assurer que tous bénéficient équitablement des fruits des progrès sociaux et économiques.
- ***La gouvernance de la mondialisation:*** la crise mondiale est une conséquence directe de l'échec de la communauté internationale à imposer une gouvernance adéquate du processus de mondialisation impulsé uniquement par la dynamique de la déréglementation, de la libéralisation et de la privatisation. Afin de corriger ses défauts et d'éviter de nouvelles crises, il est nécessaire de répondre dès maintenant au besoin manifeste de gouvernance et de faire avancer la lutte contre les pratiques spéculatives destructrices et la corruption. En saluant les interventions de la CSI pour orienter le processus du G20 vers les emplois et le développement dans le cadre d'un mouvement vers une gouvernance mondiale plus efficace et inclusive, la CSI est dès lors enjointe de promouvoir et de soutenir des initiatives en faveur de la gouvernance qui remplacent l'actuel fondamentalisme de marché par un engagement pour la cohérence des politiques en vue d'intégrer une dimension sociale dans la mondialisation, faisant du travail décent un objectif politique primordial fondé sur la ratification et la pleine mise en œuvre des normes internationales du travail.

Le Congrès souligne les responsabilités spécifiques de la CSI envers les travailleurs et travailleuses les plus vulnérables et les plus défavorisés, dont un grand nombre sont des jeunes ou des femmes, et l'appelle à prêter une attention toute particulière aux besoins des travailleurs/euses migrants et de ceux qui exercent des activités informelles. Ceci doit faire partie d'un engagement renforcé et proactif à établir des syndicats plus forts et réellement inclusifs qui puissent répondre aux besoins insatisfaits d'un nombre massif et croissant de travailleurs/euses, dans une série de différentes circonstances, qui ont besoin d'être représentés au sein du mouvement syndical.

Le Congrès reconnaît que l'engagement statutaire de la CSI au maintien et au renforcement de la paix est étroitement lié à l'obtention de la justice sociale. Il déplore l'existence de conflits qui continuent de se solder par un nombre élevé de morts et de briser la vie de nombreuses autres personnes ainsi que les niveaux élevés et croissants de dépenses militaires qui détournent les ressources nécessaires pour répondre à des besoins humains urgents. Il réengage la CSI à la cause de la paix et du désarmement et exhorte toutes les organisations affiliées à saisir toute occasion de les promouvoir.

PARTIE II

... À LA JUSTICE MONDIALE

Le Congrès reconnaît que la valeur pratique de la vision de la CSI en faveur d'une voie vers la justice sociale dépend de sa propre performance comme instrument fort, bien en vue et efficace de représentation des intérêts des travailleurs et des travailleuses dans l'économie mondiale. Il considère qu'il est fondamental que le mouvement syndical international fasse de l'instauration d'une justice mondiale une cause commune et examine de manière permanente l'ensemble de ses structures, de ses méthodes et de ses relations en vue de les améliorer davantage là où cela s'avère nécessaire.

Il se félicite dès lors des acquis de la CSI au cours de ses premières années d'existence. En reconnaissant les progrès accomplis, il insiste sur le fait qu'il reste beaucoup à faire pour poursuivre la construction du nouvel internationalisme syndical et exhorte toutes ses organisations affiliées à contribuer activement à ce processus.

Le Congrès accueille favorablement l'établissement des Organisations et des structures régionales de la CSI depuis le Congrès à Vienne ainsi que du Conseil des Global Unions. L'unification structurelle étant achevée, il met en exergue la nécessité que la CSI et ses Organisations régionales soient attentives au besoin de rester en contact permanent avec les organisations affiliées et soient réceptives à leurs opinions et besoins afin que l'internationalisme fasse partie intégrante de leurs activités. Le Congrès reconnaît la nécessité de consolider la présence politique et les capacités de la CSI à promouvoir le dialogue et la coopération dans la région arabe et de renforcer son bureau à Amman.

Le Congrès se félicite du niveau de coopération entre la CSI et ses partenaires du groupement Global Unions, ainsi qu'avec la CES. Il souligne le besoin urgent de renforcer davantage les activités du Conseil des Global Unions, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre pratique d'une stratégie internationale sur la syndicalisation et la négociation.

Le Congrès appelle la CSI à faire preuve d'intransigeance dans son attachement aux principes de syndicalisme démocratique et indépendant et à en faire le point de référence clef dans ses relations avec d'autres organisations syndicales internationales, régionales et nationales ainsi que dans toute décision concernant l'affiliation et les organisations associées.

En rappelant le caractère unitaire et pluraliste de la CSI, tel que défini dans ses Statuts, le Congrès souligne la responsabilité de toutes les organisations affiliées d'agir dans un esprit de solidarité mutuelle et de respect de leurs diverses inspirations et formes organisationnelles.

Le Congrès reconnaît que l'engagement fondamental de la CSI à la solidarité syndicale internationale doit trouver une expression concrète et pratique dans son travail. Il appelle à un plus grand renforcement et développement des actions en faveur des organisations affiliées qui sont menacées et invite tous les affiliés à y participer, ainsi qu'à la poursuite de la publication du Rapport annuel de la CSI sur les violations des droits syndicaux.

Le Congrès considère que le Fonds de solidarité demeure un instrument d'une importance capitale pour la capacité de la CSI à fournir une aide aux organisations qui en ont besoin, exprime sa profonde reconnaissance aux organisations affiliées qui y contribuent et exhorte d'autres organisations à en faire de même. Toutefois, malgré les efforts déployés, il reconnaît que le Fonds n'a pas encore développé son potentiel maximum. Il charge dès lors le Secrétariat de renouveler et d'intensifier ses efforts afin de revitaliser le fonctionnement du Fonds de sorte qu'il devienne le vecteur réellement dynamique de la solidarité qu'il peut et doit être.

Le Congrès se félicite des progrès accomplis dans l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie globale de la CSI en matière de coopération au développement, en particulier à travers le Réseau syndical de coopération syndicale. Il appelle à nouveau toutes les organisations affiliées à contribuer à la stratégie dans des conditions de coopération et d'ouverture et à la poursuite de la coopération des Organisations régionales afin de garantir qu'elle serve à remplir le mandat constitutionnel de la CSI concernant le renforcement de l'adhésion et des capacités syndicales.

Le Congrès rappelle que le succès du nouvel internationalisme dépend essentiellement de la réussite de la CSI à impliquer, étroitement et de manière permanente, les organisations affiliées dans son travail et à unir leur force afin d'atteindre les objectifs qu'elle poursuit. Il exhorte la CSI à consolider davantage la participation des organisations affiliées dans son travail à travers:

- La transmission appropriée d'informations pertinentes concernant le travail mené par la CSI afin de susciter le plus grand intérêt possible et d'obtenir la plus large participation de ses organisations affiliées. À cette fin, l'utilisation de médias innovateurs basés sur le web peut être considérée comme un point de départ encourageant sur lequel elle peut se baser et qui doit être renforcé;
- La mobilisation des organisations affiliées sur des questions internationales clefs. Compte tenu de l'expérience positive des deux premières Journées mondiales pour le travail décent, le Congrès charge le Conseil général de se baser sur celles-ci afin de faire de la Journée mondiale du 7 octobre un événement renforcé, élargi et réellement global et appelle toutes ses organisations affiliées, sans exception, à contribuer à son succès;

- Des campagnes sur des questions bien en vue et qui aient un impact significatif sur les médias et l'opinion publique avec une large participation de syndicalistes à tous les niveaux.

Le Congrès reconnaît qu'une coopération réussie avec la société civile et les organisations politiques, conformément aux critères fixés dans les Statuts, revêt une importance capitale pour promouvoir les valeurs et les objectifs de la CSI. Il accueille favorablement les progrès accomplis par cette coopération pour élever le profil et l'influence de la CSI au-delà du mouvement syndical et appelle à sa poursuite.

Quatre ans après sa fondation, le Congrès exprime son adhésion inconditionnelle aux principes et aux ambitions de la CSI et sa ferme conviction que l'unification des forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial a démontré tant ses bénéfices que son potentiel. Les conditions de crise mondiale qui prédominent au moment de la réunion du Congrès le renforcent dans son adhésion au nouvel internationalisme syndical. Il exhorte toutes les organisations affiliées et toutes les autres organisations syndicales démocratiques et indépendantes à se joindre à la lutte commune menée par la CSI pour un meilleur futur plus équitable pour tous les travailleurs/euses du monde entier.
